



**NAMUR
CAPITALE**

AVIS AUX RIVERAIN·E·S ET COMMERÇANT·E·S DU CENTRE-VILLE

- **Piétonnier des Fêtes de fin d'année** (du 25 novembre au 8 janvier)
- **Corrida de Namur** (le samedi 26 novembre)

Namur, le 21 novembre 2022

Mesures spécifiques de circulation

La Ville de Namur souhaite vous informer des **mesures de circulation** qui seront prises à l'occasion de la **Corrida** du samedi 26 novembre ainsi que lors de la mise en piétonnier des **Fêtes de fin d'année**, du 25 novembre au 8 janvier.

LE CŒUR DE LA VILLE DEVIENT PIÉTONNIER : MESURES DE MOBILITÉ

Les rues de l'Ange et Emile Cuvelier, à partir de la rue Pepin, sont piétonnes du **vendredi 25 novembre 2022 au dimanche 08 janvier 2023**, de 11h00 à 22h30 du dimanche au jeudi et de 11h00 à 23h30 les vendredis et samedis (sauf les samedis 24 et 31 décembre où le piétonnier se termine à 19h00 et le dimanche 1^{er} janvier où il n'est pas en vigueur)

Les rues de Fer, depuis la rue des Dames Blanches, et **Saint-Jacques** sont piétonnes du **vendredi 09 décembre 2022 au dimanche 08 janvier 2023** de 11h00 à 19h00 (sauf le dimanche 1^{er} janvier 2023 où le piétonnier n'est pas en vigueur).

La circulation des vélos, trottinettes n'est pas autorisée dans le piétonnier pour des raisons de sécurité.

SE DÉPLACER EN BUS

Du 25 novembre au 8 janvier

Les bus urbains ne circulent pas dans le piétonnier (rues de Fer et de l'Ange, rues Emile Cuvelier et Saint-Jacques) mais **empruntent l'itinéraire de déviation, du 25 novembre 2022 au 08 janvier 2023**.

Les arrêts de bus de la place de la Station et de la Confluence sont maintenus et permettent un accès aisé au centre-ville, à ses festivités, ses animations et ses commerces.

LES SOLUTIONS DE STATIONNEMENT À VOTRE DISPOSITION

Tous les parkings du centre-ville sont accessibles durant la période de mise ne piétonnier.

- Le parking de l'Hôtel de Ville (350 pl.) - rue des Dames Blanches. Le parking est ouvert aux conditions habituelles, avec forfait soirée de 1,50 € dès 16h30 : de 7h30 à 24h du lundi au jeudi et de 7h30 à 02h les vendredis et samedis. Il est exceptionnellement ouvert, au tarif habituel avec forfait soirée de 1,50€ dès 16h30, les dimanches 11 et 18 décembre et 8 janvier de 11h à 24h. Il est fermé les dimanches 25 décembre et 1er janvier.
- Le parking Confluence (670 pl.) – rue du Grognon - 7/7j et 24/24h
- Le parking Beffroi (258 pl.) - place d'Armes - 7/7j et 24/24h
- Le parking du Centre (160 pl.) - rue de Fer
- Le parking Gifar (443 pl.) - rue des Echasseurs
- Le parking Léopold (568 pl.) - square Léopold - Tél : 081 22 91 57 - 7j/7- 24h/24
- Le parking SNCB Gare P1 (490 pl.) - bld du Nord accès de 4h à 24h
- Le parking SNCB Gare P2 (480 pl.) - entrée via le rond-point bld d'Herbatte - 7j/7 - 24h/24
- Les parkings de l'UNamur (450 pl.) - rue Grangagnage - Uniquement les samedis

Pour rappel, les dimanches et jours fériés, le stationnement est gratuit et illimité en voirie dans le centre-ville (dans le respect de la signalisation en place).

OPTEZ POUR LA FORMULE « PARKING + BUS » GRATUITE*

Du 25 novembre au 8 janvier sur le P+R de Bouge

La formule « parking + bus »* vous est proposée gratuitement sur le P+R de Bouge (716 pl.) - rue Hébar.

Le stationnement et les trajets avec les bus de la ligne 27, qui circulent à une fréquence très régulière entre le parking et la place de la Station, sont gratuits.

Les arrêts du bus 27 sont situés sur le P+R (arrêt P+R Bouge terminus) ou, avec une meilleure fréquence, chaussée de Louvain (arrêt P+R Bouge chaussée de Louvain).

Les samedis sur le P+R Saint-Nicolas

La formule « parking + bus »* est gratuite sur le P+R Saint-Nicolas les samedis.

Le stationnement et les trajets avec les bus de la ligne 5 ou de la ligne 51 entre le parking et la place de la Station sont gratuits.

** Pour bénéficier de la formule gratuite « parking + bus », à votre arrivée au parking, rendez-vous à la borne de paiement (SELF P+R) pour charger le titre gratuit sur votre ticket sans contact reçu à l'entrée du parking ou sur votre carte Mobib. Ensuite, validez ce titre lors des trajets dans le bus et obtenez ainsi la gratuité à la borne de sortie du parking. Ce titre est valable pour 5 personnes (conducteur et 4 accompagnants).*

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Service Mobilité de la Ville de Namur : 081 24 60 87 / www.namur.be

Info voyageurs du TEC Namur-Luxembourg : 081 25 35 55 / www.letec.be

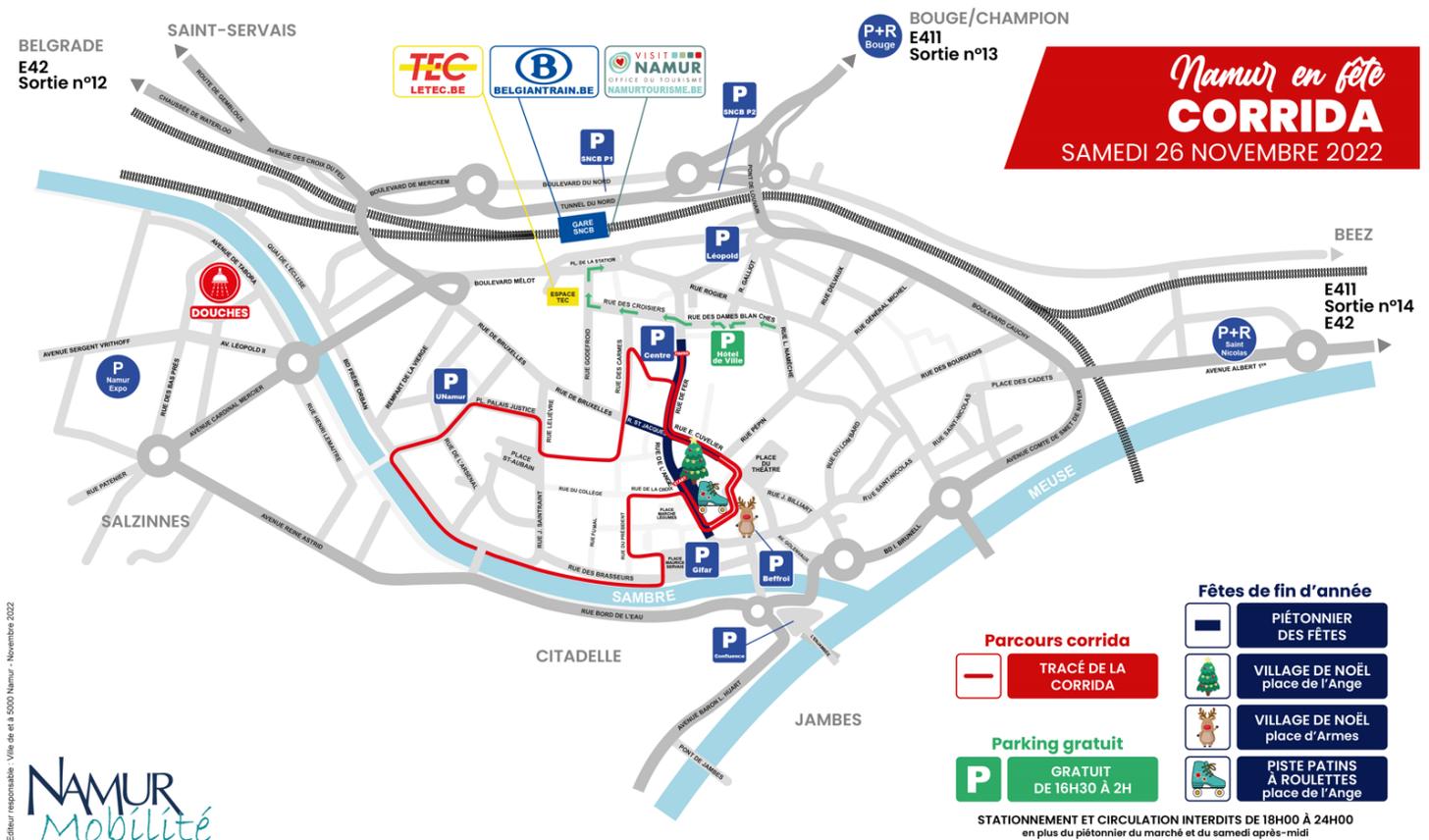
LA CORRIDA DE NAMUR

Le samedi 26 novembre

Pour permettre le bon déroulement de la course, les mesures suivantes seront d'application :

- **Du jeudi 24 à 8h au samedi 26 novembre 2022 à 18h**, le stationnement des véhicules sera interdit rue de Fer, sur 5 emplacements devant le n° 54.
- **Le samedi 26 novembre 2022 de 17h à minuit :**
 - Le stationnement des véhicules sera interdit :
 - rue des Croisiers, entre les rues Godefroid et des Carmes.
 - La circulation (excepté véhicules et vélos organisation) et le stationnement seront interdits :
 - rue de Fer, entre les rues des Dames Blanches et Émile Cuvelier (excepté camion Ville pour le placement des barrières Nadar et accès au parking du Centre) ;
 - rue de l'Ange.
- **Le samedi 26 novembre 2022 de 18h à minuit :**
 - Le stationnement des véhicules sera interdit :
 - rue Émile Cuvelier, entre les rues du Beffroi et Pepin.
 - La circulation des véhicules (excepté véhicules et vélos organisation) sera interdite :
 - rue Émile Cuvelier ;
 - rue Saint-Jacques ;
 - rue Saint-Joseph ;
 - rue des Carmes, entre les rues des Croisiers et Saint-Joseph,
 - rue de Bruxelles, entre les rues des Carmes et Godefroid ;
 - rue Haute-Marcelle ;
 - rue Saint-Loup ;
 - rue du Collège ;
 - rue Fumal ;
 - rue Rupplémont ;
 - rue Julie Billiard, dans le sens rue Bas de la Place – place du Théâtre ;
 - rue de Gravière, entre les rues d'Harscamp et Julie Billiard et dans ce sens ;
 - rue de Bavière ;

- place Marché aux Légumes ;
 - rue Saint-Jean ;
 - place Chanoine Descamps ;
 - rue de la Halle,
 - rue des Fripiers ;
 - place Maurice Servais ;
 - rue des Fossés Fleuris ;
 - rue du Président ;
 - rue de la Croix ;
 - Marché au Chanvre ;
 - rue du Marché ;
 - quai des Joghiers ;
 - rue Basse Marcelle ;
 - rue de l'Ouvrage ;
 - rue de la Monnaie ;
 - rue du Beffroi.
- La circulation (excepté véhicules et vélos organisation) et le stationnement des véhicules seront interdits :
- rue des Carmes, entre les rues Saint-Joseph et Saint-Jacques ;
 - rue Lelièvre, entre les places Saint-Aubain et du Palais de Justice ;
 - place du Palais de Justice, côté droit, dans le sens rues Joseph Grafé – Lelièvre ;
 - rue Joseph Grafé, entre la rue de l'Arsenal et la place du Palais de Justice ;
 - rue Bruno.



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Service des sports - 081 24 63 75 – sports@ville.namur.be

Plus d'informations à propos de l'événement : www.ultratiming.be/evnement/namur-la-corrida/
Ces mesures vous sont communiquées à titre indicatif. Il convient en tout temps de se référer aux panneaux de signalisation temporaires qui sont mis en place ainsi qu'aux injonctions de la Police.